



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

Bulletin d'information sur l'intégration régionale

Octobre 2025

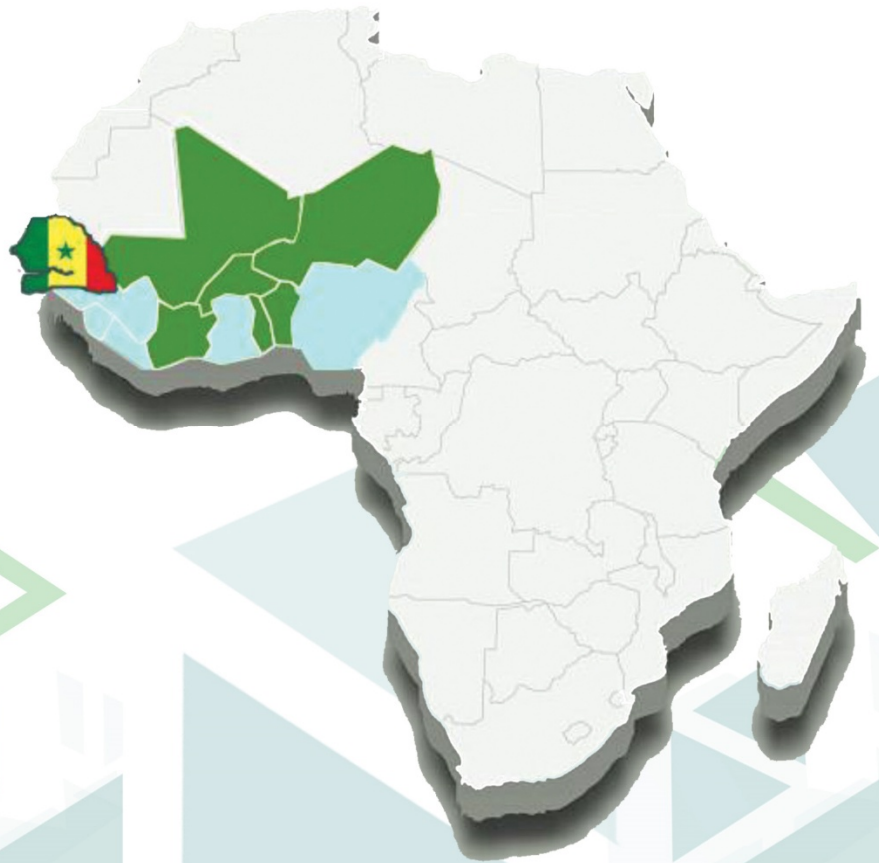
Numéro : 15

IATF²⁰₂₅
Le marché de la ZECLAF

PROMUÉ PAR EN COLLABORATION AVEC ACCUEILLIE PAR L'ALGERIE

4^{ème} édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025).

Page : 5



Intégration numérique : la CEDEAO lance le Comité régional sur le commerce électronique.

Page : 12

Lancement officiel de la Plateforme interopérable du Système de Paiement instantané.

Page : 17

Dossier



L'Afrique face au déficit de financement et à la problématique de la dette.

Page : 18

Bulletin d'information sur l'intégration régionale

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

ÉDITO.....	P.4
ÉVÈNEMENTS PHARES.....	P.5
DOSSIER.....	P.18
SANTÉ & BIEN-ÊTRE.....	P.21

ORIENTATIONS :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE)
M. Djibril DIONE, Coordonnateur de la DGPPE
M. Souleymane LOUM THIAM, Coordonnateur de la CSI

ÉQUIPE DE REDACTION :

Mme Marième Fatou SEYE MBENGUE
Dr. Aliou NIANG FALL
M. Mouhamed SECK
M. Mor DIOP
Mme Soda NDIAYE DIATTA
M. Ousmane SAMBE
M. Ousmane FAYE
M. Karamo DIAMANKA

COMITE DE LECTURE :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG
M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG
M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

Imprimerie BRISTOL

Contacts :

Adresse : 64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige
Téléphone : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



L'Afrique est à la croisée des chemins dans un environnement mondial marqué par des perturbations économiques, géopolitiques et climatiques multiformes. Selon la BAD, le continent fait preuve d'une résilience remarquable, avec une croissance économique projetée à 4% en 2025. Toutefois, ce rythme demeure insuffisant pour atteindre les 7% nécessaires à la réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD) et à l'éradication durable de la pauvreté. Fort de ce constat, des sommets de haut niveau de l'Union Africaine (UA) aux initiatives concrètes portées par la CEDEAO et l'UEMOA, un consensus se dégage : l'avenir du continent passe par une intégration accélérée, inclusive et stratégique, à même de renforcer la souveraineté économique et la résilience de l'Afrique face aux chocs mondiaux.

Le renforcement de la coopération intra-africaine et la mise en œuvre rigoureuse des stratégies continentales constituent des leviers pour permettre à l'Afrique de passer d'une économie sous contrainte de dette à une dynamique d'investissement productif et durable. Ces efforts visent à relever des défis majeurs tels que la diversification des partenariats commerciaux dans un contexte de durcissement des droits de douane américains et la promotion de l'employabilité des jeunes dans les secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée — agriculture, industrie manufacturière, technologies et énergies renouvelables.

Au niveau continental, l'édition 2025 de la Foire commerciale intra-africaine (IATF), tenue à Alger, a illustré le dynamisme croissant des échanges intra-africains. En plaçant les jeunes, les femmes et l'innovation au cœur de ses priorités, elle a réaffirmé l'ambition d'une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) inclusive et tournée vers l'avenir. Cependant, cette impulsion commerciale se heurte à une réalité macroéconomique préoccupante : un déficit de financement massif et un fardeau croissant de la dette publique, estimée à plus de 1 800 milliards de dollars en 2025. Cette situation limite la capacité des États africains à investir massivement dans les infrastructures, l'innovation et le capital humain — pourtant essentiels à la transformation structurelle du continent.

A ce titre, les discussions ministérielles sur les finances et la dette tenues à Johannesburg, dans le prolongement de la Conférence de Lomé, ont mis en exergue l'urgence de réformer l'architecture

financière mondiale, de rendre opérationnel le Mécanisme africain de surveillance de la dette (ADMM) et de stimuler la mobilisation des ressources internes. Parallèlement, l'ambition de créer un Marché unique africain de l'Électricité (AfSEM) d'ici à 2040 est un levier stratégique pour combler le déficit énergétique structurel responsable de pertes économiques estimées entre 2 % et 4 % du PIB annuel du continent.

L'intégration régionale, pour être significative, doit se traduire par des avantages tangibles pour les citoyens. C'est dans cette optique que la CEDEAO a adopté de nouveaux schémas de certification pour la fortification des aliments, connus sous le label ECOQMARK. Cette initiative vise à garantir la qualité nutritionnelle et la sécurité des denrées alimentaires dans l'ensemble de la région, tout en favorisant la libre circulation des produits conformes aux normes communes. Elle constitue une avancée pour la santé publique et le commerce intrarégional. Parallèlement, le lancement du Comité régional sur le commerce électronique constitue une avancée majeure vers l'inclusion numérique et la dynamisation du secteur privé.

Au sein de l'UEMOA, le Conseil des Ministres a tenu sa 3^{ème} session ordinaire de l'année. Les perspectives et performances en matière de croissance économique (6,7% en 2025) ont été passées en revue lors de la rencontre ministérielle. La poursuite de la campagne du « Mois d'octobre, mois du Consommer local » rappelle que la politique économique doit être au service de la comparaison des indicateurs sociaux et de la souveraineté alimentaire.

Il est impératif d'agir avec célérité et dans un esprit de coordination renforcée. La présidence sud-africaine du G20, prévue en novembre 2025, représente une opportunité stratégique de faire entendre les priorités africaines sur la scène mondiale. Il appartient désormais aux dirigeants du continent de traduire les engagements pris en actions concrètes, car la véritable souveraineté africaine se construira à travers la convergence des politiques, la mutualisation des efforts et la cohérence des initiatives régionales.

Le présent numéro du bulletin d'information sur l'intégration régionale met en relief les efforts multiformes ainsi que l'engagement constant des institutions africaines en faveur de la construction d'un continent plus uni, prospère et résilient.

Bonne lecture.

4^{ème} édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025)



Organisée par l'Afreximbank, en collaboration avec la Commission de l'UA et le Secrétariat de la ZLECAf, la 4^{ème} édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF) s'est tenue à Alger (Algérie), en septembre 2025. Placée sous le thème « *Bâtir des passerelles pour une ZLECAf réussie* », cette foire représente le rendez-vous économique panafricain majeur de l'année.

L'objectif de l'IATF est la promotion du commerce intra-africain et l'accroissement des investissements entre États africains. L'édition de cette année valorise les innovations africaines dans les domaines clés tels que la technologie, l'agriculture, l'industrie durable et la créativité, avec une attention particulière accordée à l'inclusion des jeunes, des femmes et des entrepreneurs ; ce qui constitue un des moteurs essentiels à la transformation économique du continent. Plus de 35 000 visiteurs, 2 000 exposants et des délégations de 75 à 140 pays¹, couvrant des secteurs stratégiques ont été accueillis à Alger.

Lors de cette édition, les entrepreneurs africains, en particulier les femmes ont pu bénéficier de formation en coaching individuel, d'un accès au financement commercial et à des sessions de mentorat et de réseautage grâce au programme « *Your journey to excellence* ² »,

initié par Afreximbank et ses partenaires. Ce programme vise une meilleure préparation des entrepreneurs à l'exportation, la promotion de l'inclusion des femmes, l'adaptation au changement climatique et l'accélération de la numérisation.

L'IATF constitue une plateforme continentale majeure qui offre aux entreprises africaines, une vitrine pour explorer de nouveaux marchés, nouer des partenariats et accroître leur compétitivité régionale. Cette année, une entreprise sénégalaise spécialisée dans les domaines de l'hydraulique et des infrastructures (la Compagnie de Fournitures techniques et de services, en abrégé CFTS West Africa) s'est distinguée en signant plusieurs accords stratégiques avec des entreprises algériennes et maghrébines pour la représentation commerciale de leurs produits sur les marchés ouest-africains et un projet d'implémentation industrielle dans la région. Ces accords boosteront l'expansion régionale de la société sénégalaise qui prévoit de s'implanter au Niger, en Guinée et au Burkina Faso d'ici à la fin de l'année, en attendant la finalisation de son installation au Mali.

¹ Économie-Afrique : L'Algérie accueille la 4^e foire commerciale intra-africaine (IATF 2025)

² « Votre parcours vers l'excellence »

Réunion de haut niveau sur le Marché unique africain de l'Électricité (AfSEM) et le Plan directeur du système énergétique continental (CMP)



L'Union africaine a organisé en juillet 2025 à Addis-Abeba, une réunion de haut niveau sur le Marché unique de l'Électricité et le Plan directeur du système énergétique continental (CMP). Cette réunion avait pour thème marquant « *Faire progresser la mise en œuvre de l'AfSEM et du CMP, renforcer les marchés régionaux de l'électricité pour un avenir électrique africain unifié et durable* ». Elle vise, entre autres objectifs, l'harmonisation des politiques et l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'AfSEM. Ce dernier ambitionne de créer, d'ici à 2040, un marché compétitif de l'électricité relié et durable à l'échelle continentale pour répondre à la demande croissante. Pour sa part, le CMP a pour objectif d'harmoniser les politiques, de mobiliser les financements et d'accélérer l'interconnexion des réseaux régionaux.

Plus de 600 millions d'africains n'ont toujours pas accès à l'électricité. Ce déficit énergétique limite la productivité et coûte à l'Afrique 2 à 4% de son PIB par an³. Le continent est également confronté à un certain nombre de contraintes qui ne facilitent pas une bonne

distribution d'électricité de qualité, équitable, abordable et inclusive en faveur des populations. Il s'agit du manque de financement et de capital humain adéquat, de la faible industrialisation, la corruption, les conflits, etc.

Conscients de l'importance de l'énergie pour le développement de l'industrialisation, les États africains sont déterminés à inverser la tendance. A ce titre, 400 KV d'énergie ont été intégrées entre le Kenya et la Tanzanie, reliant leurs réseaux et les synchronisant avec ceux de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo. Le pool énergétique d'Afrique de l'Est sera connecté à celui de l'Afrique australe d'ici à 2027⁴.

La réunion a également permis de procéder au lancement et à l'institutionnalisation du Comité de surveillance technique de haut niveau de l'AfSEM, pierre angulaire d'une transition énergétique ainsi que l'examen des progrès et l'affinement des outils et des lignes directrices de sa mise en œuvre.

³ <https://africaclimateinsights.org/fr/declaration-de-dar-es-salaam-des-efforts-unis-pour-mettre-fin-a-la-crise-energetique-du-continent/>

⁴ Le programme du Marché unique africain de l'électricité prend de l'ampleur - ENA English

8^{ème} session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration



La 8^{ème} session ordinaire du CTS de l'UA sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification et l'Intégration économique s'est tenue en octobre 2025 à Johannesburg (Afrique du Sud). Le thème de cette rencontre intitulé « *Comblar le déficit de financement de la santé en Afrique dans un contexte géoéconomique en mutation : défis et solutions possibles* » entre dans le cadre du défi crucial lié à l'accès au financement en Afrique dans un contexte de baisse de l'aide extérieure, d'augmentation de la dette et d'espace budgétaire limité.

A ce titre, les Ministres ont plaidé, entres autres, pour : (i) une mobilisation des ressources innovantes (obligations et financements mixtes), (ii) une augmentation annuelle progressive de l'allocation budgétaire dédiée au secteur de la santé vers l'objectif de 15% fixé dans la Déclaration d'Abuja et (iii) une application de taxes innovantes dans le domaine de la santé, en mettant l'accent sur l'introduction de taxes sur les produits nocifs pour la santé.

D'autres questions stratégiques ont été abordées, notamment : (i) l'impact des droits de douane américains sur l'Afrique, (ii) les grandes priorités pour le succès de la présidence sud-africaine du G20, (iii) les conclusions de la Conférence de l'UA sur la dette tenue à Lomé, (iv) et l'état de mise en œuvre des principaux programmes d'accompagnement.

Sur la question de *l'impact des droits de douane américains sur l'Afrique*, il est important de rappeler qu'en avril 2025, les États-Unis ont imposé des tarifs douaniers supplémentaires à environ 60 pays dont 20 en Afrique. Face à cette situation, il est nécessaire de définir une réponse coordonnée et stratégique des États membres afin de protéger leurs intérêts économiques. Ainsi, les ministres ont formulé quelques recommandations notamment :

- **Aux États membres :**
 - (i) de diversifier leurs partenariats commerciaux à l'échelle mondiale ;
 - (ii) d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf, en vue de supprimer les barrières commerciales et de promouvoir le marché unique africain.
- **A la CUA, la CEA et la BAD :**
 - (iii) de coordonner une négociation unifiée afin d'obtenir des conditions commerciales équitables et de tirer parti de ce pouvoir de négociation collectif ;
 - (iv) d'aider les États membres à concevoir des mesures pour les secteurs à risque et de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir des chaînes de valeur intégrées.

Sur la question des *grandes priorités pour le succès de la présidence du G20*, les ministres ont tenu à féliciter l'Afrique du Sud pour la

confiance placée en elle à travers cette présidence. Ceci représente une opportunité unique pour l'Afrique de s'assurer que ses priorités de développement soient adéquatement prises en compte. En ce sens, les ministres ont formulé quelques recommandations notamment :

- le renforcement de la coopération entre l'UA et la présidence dans l'espoir d'obtenir des résultats positifs lors du sommet des dirigeants du G20 en novembre 2025 ;
- la finalisation du cadre d'engagement du G20 pour l'Afrique afin de pérenniser l'héritage de la présidence sud-africaine au-delà de 2025 ;
- l'intensification des efforts de plaidoyer afin de renforcer le cadre commun du G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette ;
- la poursuite des réformes des Banques multilatérales de Développement afin de garantir qu'elles disposent de ressources suffisantes et soient en mesure d'affecter efficacement les Droits de Tirage spéciaux du FMI au financement concessionnel de projets régionaux.

En ce qui concerne **les conclusions de la Conférence de l'UA sur la dette tenue en mai 2025 à Lomé**, les Ministres ont procédé à l'examen de la Déclaration de Lomé et du projet de position commune africaine (PCA) sur la dette. Pour rappel, une recommandation majeure de cette Conférence consiste à la mise en place d'un Mécanisme virtuel de suivi de la dette intérieure et extérieure à l'échelle du continent. En ce sens, les ministres ont invité la Commission à :

- opérationnaliser le Mécanisme africain de surveillance de la dette (ADMM) en tant que plateforme virtuelle sans charge juridique, structurelle et financière pour les États membres, avec le soutien financier et technique de l'AAMFI ;

- soumettre à nouveau aux États membres, la Position commune révisée sur la dette pour examen complémentaire avant sa transmission aux organes politiques de l'UA.

Au titre de la **mise en œuvre des principaux programmes d'accompagnement**, les ministres ont procédé à une évaluation du niveau d'exécution de quatre (4) programmes prioritaires.

Au titre de **l'Agence africaine de notation de crédit (AfCRA)**, l'Île Maurice a été désignée comme juridiction principale de l'Agence. À ce titre, les ministres encouragent les États membres intéressés par l'enregistrement en tant que filiales de l'AfCRA, à soumettre leur manifestation d'intérêt au Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs.

Concernant **la Plateforme virtuelle africaine d'investissement (AVIP)**, les ministres encouragent les États membres à manifester leur intérêt pour participer à la phase pilote. Ils invitent la Commission à : (i) veiller à ce que la plateforme garantisse une communication régulière et transparente avec les investisseurs, et (ii) élaborer une feuille de route claire pour l'intégration des données, appuyée par des mécanismes d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation.

Pour **la Directive sur les services de paiement pour l'Afrique (PSDA)**, la Commission et la Fondation AfricaNenda sont encouragées à achever l'étude de faisabilité en cours et à rendre compte des progrès réalisés lors de la prochaine réunion du CTS.

S'agissant de **l'Identifiant d'entité africain (AEI)**, les ministres ont noté son processus d'intégration dans le protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf. A ce titre, ils ont plaidé pour son intégration dans les systèmes d'identification nationaux et les infrastructures financières, y compris les registres de crédit, les plateformes de paiement mobile et les systèmes de paiement numérique, afin d'étendre son adoption parmi les PME.

17^{ème} réunion du conseil des ministres en charge du commerce de la ZLECAf



Dans le cadre de la transition de l'Afrique de la phase de négociation à celle de la mise en œuvre complète de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange continentale africaine (ZLECAf), les ministres africains en charge du commerce se sont réunis en septembre 2025, en mode hybride au Caire, puis virtuellement en octobre 2025. Ces différentes rencontres se sont tenues dans un contexte marqué par une incertitude économique mondiale, la montée du protectionnisme et surtout par les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les objectifs spécifiques de ce Conseil des Ministres (CoM) sont de conclure toutes les négociations en cours sur les règles d'origine, en particulier, dans les secteurs du textile et de l'automobile, d'examiner et d'approuver les projets d'annexes au protocole sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) et d'examiner des questions supplémentaires concernant l'accélération et la rationalisation des modalités d'accès au marché du commerce des marchandises.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le Conseil a examiné plusieurs documents présentés par le Secrétariat. Il s'agit principalement des rapports : (i) **du Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf** ; (ii) **de la 21^{ème}**

réunion du Comité des Hauts Fonctionnaires en charge du Commerce (HFC).

L'examen du rapport du Secrétariat de la ZLECAf a fait état des réalisations suivantes :

- ✓ sur les 54 signataires, 49 avaient ratifié l'accord de la ZLECAf. L'Érythrée demeure le seul état membre de l'UA à ne pas avoir signé l'accord.
- ✓ des 50 listes provisoires de concessions tarifaires (LPCT) soumises, 48 ont fait l'objet de vérification technique et adoptées, dont seuls 16 pays ont soumis des listes complètes, comprenant les catégories A⁵, B⁶ et C⁷.
- ✓ le soutien des États parties dans la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf au niveau national à travers la mise en place des Comités nationaux de mise en œuvre (CNM) ; l'achèvement du certificat d'origine électronique de la ZLECAf (E-CO) et la mise en place de l'écosystème de propriété intellectuelle de la ZLECAf.

Le conseil a décidé que le Comité des représentants permanents (CRP) approuve le décaissement du montant restant de 1,7 million d'USD dans le cadre du budget opérationnel 2026 et que les États parties utilisent les

⁵ regroupe environ 90% des produits non sensibles soumis à une libéralisation tarifaire rapide

⁶ regroupe les produits sensibles dont la libéralisation tarifaire est plus longue (jusqu'à 10 ans)

⁷ regroupe les produits (stratégiques) exemptés de la libéralisation tarifaire ou soumis à des mesures différées

structures existantes, telles que les comités nationaux de mise en œuvre, pour assurer les fonctions de suivi des obstacles non tarifaires. Il a également décidé qu'on renforce les capacités des États membres dans le secteur automobile grâce à l'organisation continue du cours intensif sur la politique industrielle automobile, en partenariat avec Afreximbank et l'Association africaine des constructeurs automobiles (AAAM). Le cours devrait être dispensé dans les cinq régions d'Afrique afin de maintenir la dynamique et de faciliter la collaboration et les investissements transnationaux existants.

Concernant l'examen du rapport de la 21^{ème} réunion du Comité des Hauts Fonctionnaires en charge du Commerce (HFC), les participants ont évoqué la question relative à l'accès au marché des marchandises. Sur ce point, il ressort que 25 États Parties ont publié au journal officiel leurs Listes des Positions de Concession Tarifaire (LPCT) pour les offres tarifaires de la Catégorie A. L'Éthiopie est le dernier en date, ce qui représente 52% du total des offres tarifaires adoptées. En outre, 10 États parties ont délivré 8 561 certificats d'origine sous le régime de la ZLECAf, démontrant ainsi leur participation active au commerce dans le cadre de l'accord. Par ailleurs, seuls 16 États parties ont soumis des offres de catégorie B. Dans le même sillage, il a été noté que l'examen des modalités tarifaires ne devrait pas seulement se focaliser sur l'évolution des politiques, mais plutôt se concentrer sur les catégories B et C afin d'accélérer la réduction progressive et l'ouverture de l'accès au marché au profit du secteur privé dans la ZLECAf. Ainsi, les ministres ont approuvé le report jusqu'en juin 2026 de la date limite de soumission des listes tarifaires des catégories B et C.

Les participants ont également examiné la question des Barrières non-tarifaires (BNT). En effet, 30 BNT ont été signalées via le mécanisme en ligne de la ZLECAf. La majeure partie concerne la catégorie 2 relative aux

procédures douanières et administratives d'entrée, suivie de la catégorie 3 relative aux obstacles techniques au commerce, puis de la catégorie 1 relative à la participation du gouvernement au commerce et aux pratiques restrictives. Le Conseil a encouragé le Secrétariat de la ZLECAf et les Communautés économiques régionales à renforcer leur collaboration et leur coordination afin d'assurer la cohérence et de faire face efficacement aux BNT de longue date tant au niveau continental que régional.

Le Conseil s'est prononcé sur l'élaboration et le lancement de la stratégie africaine pour l'automobile ainsi que sur les règles d'origine en suspens pour les chapitres 61 et 62 pour le textile. Pour le cas de l'automobile, certaines délégations ont proposé de limiter les seuils de valeur des matières non originaires (VNOM) pour la fabrication automobile à 60% avec une revue après 5 ans tandis que d'autres ont fait la même proposition, mais sans une revue. D'autres ont préconisé un mécanisme de revue après la période initiale afin d'évaluer les progrès de l'industrialisation. Cependant, le Conseil des ministres a chargé le Secrétariat de collaborer avec Afreximbank et le groupe de travail sur l'automobile afin de mettre en œuvre un plan d'investissement quinquennal visant à soutenir le développement de la chaîne de valeur automobile sur le continent et à créer des conditions favorables pour les États parties qui souhaitent participer au marché unique de cette chaîne de valeur automobile. Il a adopté les règles applicables aux règles d'origine automobiles en suspens.

Concernant le Textile, certains ministres ont souligné la nécessité de plafonner la limite supérieure des listes d'exceptions soumises pour les chapitres 61 et 62 à 10-15% du total des lignes tarifaires de chaque chapitre, proposant que les exceptions soient limitées aux **fibres synthétiques et artificielles** et aux **tissus synthétiques**. Toutefois, d'autres délégations ont fait valoir le fait que les listes d'exceptions soumises avaient déjà été rationalisées, et

élaborées conformément aux orientations du Conseil des ministres et reflétant le consensus du groupe. Ils ont fait savoir que les listes étaient suffisamment limitées sur la base de leurs soumissions. Le Conseil a finalement adopté les laquelle, une transition automatique vers la règle adoptée pour les chapitres (**Fabrication à partir de fils soumis à révision après 5 ans**).

Par ailleurs, la question de l'écosystème de la propriété intellectuelle de la ZLECAf a également été débattue par les ministres.

L'écosystème de la propriété intellectuelle (PI) de la ZLECAf est en développement avec l'adoption d'un protocole sur la PI⁸ visant à harmoniser les réglementations et à stimuler l'innovation et le commerce intra-africains. Il repose sur un ensemble d'instruments, tels que la protection des droits d'auteur, des brevets et des marques, mais inclut aussi des aspects spécifiques à l'Afrique comme la protection des savoirs traditionnels⁹ et des expressions culturelles.

A la suite des discussions, le conseil a instruit le Secrétariat d'établir un mécanisme continental de coopération et de collaboration qui sera dénommé « **Observatoire de la ZLECAf sur les**

listes d'exceptions simplifiées pour les chapitres 61 et 62 avec la règle applicable suivante : Règle de **Changement de la position tarifaire (CPT)** pour une période de cinq ans, après

violations des droits de propriété intellectuelle ». L'objectif est de rassembler le personnel des services des douanes, des autorités judiciaires, des autorités chargées de la propriété intellectuelle et d'autres organismes chargés de l'application de la loi afin de lutter contre les violations des droits de propriété intellectuelle (DPI). Le Secrétariat est chargé de mettre en place le Marché des DPI de la ZLECAf en tant que plateforme africaine dédiée aux transactions commerciales sur les DPI.

Globalement, la rencontre était centrée sur l'accélération de la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf en vue de favoriser le développement industriel du continent. A cet égard, les efforts nationaux doivent être alignés sur une stratégie de développement continental plus large. Les Etats doivent également promouvoir des objectifs communs ainsi que des investissements accrus à travers le continent.



⁸ Protocole sur la PI - Recherche Google

⁹ Savoirs traditionnels

La CEDEAO approuve de nouveaux schémas de certification régionaux pour stimuler la fortification des aliments et le commerce intrarégional



La CEDEAO, en collaboration avec l'UNICEF, a organisé à Accra, en août 2025, une réunion du Comité pour l'Évaluation de la Conformité (ECOCONF). Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement de la Marque de Certification de Qualité de la CEDEAO (ECOQMARK) et a abouti à l'adoption de nouveaux schémas de certification régionaux (RCS) portant sur le sel iodé, la farine de blé et les huiles comestibles fortifiées.

L'adoption de ces RCS répond à un double objectif : d'une part, améliorer la sécurité nutritionnelle et lutter contre les carences en micronutriments, notamment chez les groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et les jeunes enfants ; d'autre part, garantir la disponibilité de produits alimentaires conformes

à des normes harmonisées de qualité et de sécurité. Ces mesures visent ainsi à protéger la santé des consommateurs tout en soutenant la compétitivité des industries agroalimentaires locales.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de consolidation de l'intégration régionale à travers l'harmonisation des standards. En complétant les certifications déjà établies pour des produits comme l'eau potable, l'huile de palme ou la mangue, l'ECOQMARK apparaît comme un instrument stratégique permettant de stimuler le commerce intrarégional, de renforcer la confiance des consommateurs et de promouvoir les produits ouest-africains sur les marchés internationaux.

Intégration numérique : la CEDEAO lance le Comité régional sur le commerce électronique



A l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la CEDEAO, le Comité régional du commerce électronique a été officiellement lancé en juillet 2025. Cet événement s'inscrit

dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale en matière de commerce électronique (2023-2027). Ce comité a pour mission de piloter la mise en œuvre des réformes

du commerce numérique, de renforcer la coordination inter-institutionnelle et de promouvoir une participation inclusive à l'échelle régionale, notamment des femmes, des jeunes et des PME.

Ce Comité servira de plateforme pour la définition des politiques, l'alignement des réformes et le suivi des initiatives clés sur le commerce numérique entre États membres. En outre, sa création constitue une étape clé pour la promotion des économies numériques portées par le secteur privé.

Les échanges ont permis de mettre en avant : (i) le potentiel du commerce électronique pour stimuler une croissance inclusive, (ii) l'importance d'une réglementation harmonisée et

d'infrastructures sécurisées, (iii) l'alphabétisation numérique, (iv) et des financements adaptés. La CNUCED et la Banque mondiale ont réaffirmé leur soutien pour la mobilisation des acteurs régionaux et la mise en œuvre des réformes nécessaires pour la diversification économique et l'inclusion digitale.

La réunion inaugurale du Comité a conclu ses travaux par l'adoption des termes de référence et un appel fort à une collaboration renforcée entre les États membres en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie régionale sur le commerce électronique.

Promotion de l'employabilité des jeunes dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique en Afrique de l'Ouest



La CEDEAO, dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique agricole régionale (ECOWAP), a engagé un processus visant à favoriser l'insertion durable des jeunes dans les secteurs agrosylvopastoral, halieutique et les chaînes de valeur agroalimentaires, en particulier celle du lait local. C'est dans cette dynamique que s'est tenue, en août 2025 à Abidjan, une revue à mi-parcours de la phase 3 du Programme d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles, destinée à évaluer les avancées enregistrées depuis 2022. Ce programme s'articule autour de trois (3) axes principaux : la promotion de modèles d'employabilité des jeunes, la création d'un environnement

favorable au développement des chaînes de valeur du lait local et le renforcement des capacités de pilotage stratégique de l'ECOWAP.

Les discussions ont mis en exergue la situation préoccupante du chômage des jeunes en Afrique. Ces derniers représentent plus d'un tiers de la population et sont confrontés à un chômage et une précarité élevés. Chaque année, 10 à 12 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail, alors que seuls 03 millions d'emplois formels sont créés. Cette inadéquation favorise le recours au secteur informel, l'émigration clandestine et parfois l'adhésion à

des mouvements extrémistes. Dans ce contexte, la revue à mi-parcours est perçue comme un exercice stratégique visant à identifier les progrès, les défis et les meilleures options pour maximiser l'impact du Programme.

À travers 24 projets pilotes déployés dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, le Programme soutient des initiatives innovantes telles que des mini-fermes laitières, des centres de collecte et des mini-laiteries de

transformation. L'ambition de la CEDEAO est de promouvoir des modèles technico-économiques durables portés par les organisations professionnelles afin de créer environ 17 500 emplois décents et rémunérateurs pour les jeunes, hommes et femmes. Cette approche s'inscrit dans une logique de valorisation du potentiel démographique africain et de consolidation du développement agricole et rural.

Réunion de validation de haut niveau sur la politique de formation de la force en attente pour les opérations de paix et de sécurité régionale



La Commission de la CEDEAO a organisé, en juillet 2025 à Abuja (Nigéria), une réunion de validation de la Politique de formation de la force en attente de la CEDEAO (ESF) pour les opérations de maintien de la paix. Cette politique vise à uniformiser la formation des composantes militaires, policières et civiles tout en y incorporant systématiquement les principes relatifs aux droits humains, à l'égalité de genre et à la prévention des conflits.

Lors de cette session, il a été souligné l'importance de cette politique pour rendre la force en attente pleinement opérationnelle et apte à répondre rapidement aux crises régionales. Ce document de référence met l'accent sur une préparation standardisée et harmonisée selon les normes régionales et

internationales. La GIZ, en tant que partenaire technique via le projet CEDEAO Paix, Sécurité et Gouvernance (EPSG), a réaffirmé son soutien à une politique conforme aux standards internationaux.

La Politique de formation unifiée de la force en attente de la CEDEAO a été adoptée et elle est désormais alignée au cadre stratégique de la force africaine en attente et intègre les principes clés d'inclusivité, d'égalité de genre, de responsabilité et d'harmonisation. Le déploiement opérationnel de la Force en attente prévoit ainsi la préparation standardisée, avec une capacité de déploiement rapide de 30 jours suivant mandat, et des interventions sur des missions de soutien à la paix pouvant durer jusqu'à six (6) mois.

3^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres



Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a tenu sa troisième session ordinaire le 06 octobre à Dakar. Au cours de la rencontre, plusieurs points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et adoptés notamment : (i) le projet du rapport d'exécution de la surveillance multilatérale au titre du premier semestre 2025 et la recommandation relative aux orientations de politique économique aux États membres au titre de l'année 2026 sur les arriérés de paiement ; (ii) et le Projet de Décision instituant l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au sein des États membres de l'UEMOA.

Le **projet de rapport sur l'exécution de la surveillance multilatérale** passe en revue la situation économique et l'évolution des différents critères pour l'année 2024 et dégage également les perspectives pour 2025. Il ressort de l'analyse que l'activité économique resterait dynamique avec un taux de croissance projeté à 6,7% en 2025 après 6,3% en 2024. Le taux d'inflation annuel moyen devrait poursuivre sa décélération en 2025, ressortant à 1,2% contre 3,5% en 2024. Cette baisse est liée à la hausse de la production de la campagne agricole 2024/2025 et à la décreue des prix des produits alimentaires et énergétiques importés.

De même, la situation des finances publiques est caractérisée par la poursuite de l'atténuation du déficit budgétaire global qui se situerait à 3,7% en 2025 après 5,0% en 2024. Cette performance est expliquée par une meilleure performance dans la mobilisation des ressources intérieures et une maîtrise des dépenses publiques. Parallèlement, le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 59,4% en 2025 contre 65,0% en 2024.

En 2024, le déficit du compte courant rapporté au PIB se réduirait pour ressortir à 3,5% du PIB contre 5,9% du PIB. Ainsi, pour l'année 2025, le

solde global des échanges extérieurs des États dégagerait un excédent commercial de 2 623,4 milliards. Cette amélioration de la situation des échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA a entraîné une amélioration du solde global de la balance des paiements, en lien avec la baisse du déficit du compte courant, conjuguée à la hausse des entrées de capitaux, au titre du compte financier.

Ainsi, le Conseil a adopté le Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, au titre du premier semestre 2025. Il a formulé une recommandation relative aux orientations de politique économique aux États membres pour l'année 2026 consistant à demander aux Etats de prendre des mesures permettant d'éviter l'accumulation des arriérés de paiement.

S'agissant du **projet de Décision instituant l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)**, la Commission a insisté sur l'importance de la tenue régulière de cette enquête. En effet, celle-ci permet d'évaluer l'impact des politiques publiques et de disposer d'un cadre règlementaire de comparabilité des indicateurs. En outre, elle constitue une avancée dans la collecte de données statistiques et vise à instituer un modèle unique d'enquête permettant d'assurer une comparaison des indicateurs sur les conditions de vie des ménages dans le temps et dans l'espace. Cette enquête permet également de disposer de données actualisées pour faire le suivi des progrès socio-économiques réalisés par les États membres. Le Projet a été adopté à l'issue des échanges.

Au titre de la présidence du Conseil des Ministres, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, a été désigné pour une durée de deux (2) ans, à compter du 7 octobre 2025.

6^{ème} édition du « Mois d'octobre, mois du Consommer local » : focus sur les chaînes de valeur régionales



Dans le cadre de la valorisation des produits et services locaux, l'UEMOA a lancé officiellement le 1^{er} octobre, la 6^{ème} édition du « **Mois d'octobre, mois du Consommer local** » à Ouagadougou, sous le thème « Consommer local, un facteur de développement des chaînes de valeur régionales et compétitives de l'UEMOA ». Cette édition s'inscrit dans le Plan stratégique 2025-2030 (Impact 2030) qui promeut l'industrialisation régionale, la souveraineté alimentaire et la valorisation des productions communautaires.

Lancée depuis 2019, cette initiative vise, entre autres : (i) le renforcement de l'intégration économique et l'accroissement du volume des échanges intracommunautaires ; (ii) la promotion des produits originaires de l'UEMOA ; (iii) et l'amélioration de la compétitivité des entreprises régionales face à la concurrence internationale dans le cadre de la ZLECAf.

A la suite de la cérémonie de lancement, tous les États membres organiseront durant tout le mois d'octobre : (i) des expositions et foires de produits locaux ; (ii) des conférences et panels économiques sur la transformation des matières premières ; (iii) des campagnes médiatiques de sensibilisation au « *Made in UEMOA* » ; (iv) des rencontres B2B et des distinctions décernées aux entreprises locales innovantes.

Le bilan¹⁰ des cinq (5) éditions passées révèle, entre autres, les résultats probants suivants :

- l'élaboration de stratégies nationales et régionales pour la promotion des produits locaux ;
- l'adoption de textes visant la promotion des produits locaux dans les commandes publiques ;
- la labélisation de nombreux produits dans les États membres.

En vue d'améliorer la promotion de la consommation de produits « *made in UEMOA* », la Commission recommande :

- le renforcement des politiques publiques pour la mise en œuvre des stratégies de promotion des produits locaux ;
- le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur pour l'amélioration de la qualité et des prix des produits locaux mis sur le marché ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation pour encourager la consommation de produits locaux ;
- la facilitation de l'accès aux crédits de financement ;
- l'extension des activités de célébration au-delà des capitales.

¹⁰ UEMOA : La 6^e édition du « Mois du consommer local » placée sous le signe des chaînes de valeur régionales - leFaso.net

Lancement officiel de la Plateforme interopérable du Système de Paiement instantané de l'UEMOA (PI-SPI)



En vue de la promotion de l'inclusion et de l'innovation financières, la BCEAO a lancé officiellement en septembre 2025, la Plateforme interopérable du Système de Paiement instantané de l'UEMOA (PI-SPI), une infrastructure financière, fluide, unifiée et sécurisée garantissant la fiabilité des transactions.

Le PI-SPI a pour objectifs principaux : (i) le renforcement de l'inclusion financière ; (ii) la réduction de l'usage des espèces fiduciaires ; (iii) la promotion de l'innovation ; (iv) et la consolidation de l'intégration économique et financière de l'Union. La plateforme repose sur cinq (5) principes¹¹ que sont :

- **l'instantanéité** : disponibilité immédiate des fonds pour le bénéficiaire ;
- **l'irrévocabilité** : tout paiement validé est définitif, gage de confiance pour le commerçant ;
- **la sécurité** : plateforme conforme aux standards les plus élevés pour les systèmes de paiement avec la réduction du risque de fraude ;
- **l'inclusivité** : toutes les institutions financières agréées par l'UEMOA sont éligibles à l'intégration dans la plateforme ; la fluidité et l'expérience sont identiques pour tout utilisateur du compte dans tous les États membres ;

- **la gratuité nationale** pour les particuliers pour l'envoi d'argent, le paiement de service ou l'achat.

Ainsi, les paiements électroniques, passés de 260 millions à plus de 11 milliards entre 2014 et 2024¹², seront facilités par ce système, qui fonctionnera 24h/24 et 7J/7 permettant des transactions rapides et sécurisées entre les différents prestataires de services de paiement. Ce caractère instantané du système permettra :

- aux particuliers, de recevoir et de disposer de liquidités de manière immédiate et de réduire également les délais et les coûts de transactions ;
- aux commerçants, de bénéficier d'une acceptation universelle des paiements grâce à un QR code standardisé ;
- aux entreprises, d'améliorer la gestion de trésorerie et d'automatiser les flux financiers ;
- aux banques et fintech, élargir l'offre de services, réduire les coûts d'intégration et saisir de nouvelles opportunités de développement.

Plusieurs banques, établissements de monnaie électronique et institutions de microfinance sont déjà connectés à la plateforme à l'issue des tests pilotes effectués depuis juillet 2024. Tous les États membres procéderont à une vaste campagne de communication sur la PI-SPI et à un accompagnement ciblé des Trésors publics pour leur intégration diligente à la plateforme.

¹¹ UEMOA/Paiement instantané : La BCEAO lance "PI-SPI", une révolution pour l'espace communautaire - leFaso.net

¹² BCEAO, 2025

L'Afrique face au déficit de financement et à la problématique de la dette



Les économies africaines font face actuellement à des difficultés liées à un endettement croissant et à un besoin de financement massif pour réussir leur transformation structurelle. Le continent a un déficit de financement annuel estimé à environ 402 milliards d'USD d'ici à 2030¹³ pour les investissements stratégiques afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans cette logique, l'augmentation de la dette publique devient l'une des premières conséquences de ce déficit de financement.

1. Contexte et ampleur du défi du financement

Le déficit de financement est la manifestation d'un déséquilibre structurel entre des besoins de développement massifs et une capacité de mobilisation de ressources insuffisante, aggravée par un environnement financier mondial tendu. Ce déséquilibre résulte de multiples facteurs.

Au premier rang, figure l'insuffisance des ressources endogènes. Selon la BAD, les ressources nationales sont insuffisantes pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique, même avec une amélioration significative de la collecte des recettes. Les États font face à une faible base fiscale et une dépendance aux recettes d'exportation de matières premières, ce qui les expose à la

volatilité des marchés. Les recettes fiscales n'ont pas beaucoup augmenté dans la majorité des pays africains pour atteindre le seuil de 15 % du PIB jugé nécessaire pour financer les ODD. A cela s'ajoute le poids important du secteur informel où l'emploi représente 85,8 % de l'emploi total soit le pourcentage le plus élevé au monde. Ce qui limite considérablement l'assiette fiscale et le recouvrement des recettes.

La faiblesse des ressources endogènes est conjuguée à une architecture financière mondiale jugée inadaptée. Le diagnostic fait état d'une structure financière internationale actuelle ne favorisant pas la mobilisation des ressources à grande échelle et à des conditions abordables pour le continent, ce qui rend le financement externe trop coûteux. En outre, l'Afrique est confrontée à une mauvaise évaluation de sa dette souveraine par les investisseurs internationaux due à des notations de crédit subjectives des agences de notation mondiales.

Dans ces conditions, la dette publique demeure principalement une question centrale pour les politiques publiques car ayant atteint un niveau critique, menaçant la stabilité budgétaire et le développement du continent. La dette publique africaine dépasse les 1 800 milliards de dollars en 2025 (BAD, FMI, 2025). Bien que le ratio dette/PIB se stabilise à environ 65%, il reste élevé dans de nombreux pays. Celle-ci a

¹³ Rapport 8^{ème} Session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration de l'UA

considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, mettant plus de 25 pays en situation de surendettement ou à risque élevé. Même après la pandémie de COVID-19, le ratio dette/PIB est resté élevé et supérieur aux niveaux d'avant-crise dans de nombreux pays.

Par conséquent, le coût du service de cette dette absorbe une part croissante des recettes publiques, agissant comme un drain de ressources pour les investissements productifs. En 2025, le service total de la dette en proportion des recettes publiques est estimé à 29,2%.¹⁴ Ce service élevé de la dette exacerbe la marge de manœuvre budgétaire déjà limitée pour investir dans les secteurs clés comme l'énergie et les infrastructures. Ce fardeau rend le financement des services publics et des investissements (infrastructures, santé, éducation) extrêmement difficile.

L'endettement fait face à un changement quant à sa composition. L'analyse du portefeuille de dette montre que la dette africaine est de plus en plus détenue par des créanciers privés et non-traditionnels, rendant la restructuration plus lente et plus complexe. Ainsi, la part croissante due à des créanciers privés qui sont souvent moins enclins à participer aux cadres internationaux d'allègement de la dette, compliquent sa résolution.

Le fardeau de la dette est accentué par plusieurs facteurs de vulnérabilité. L'atonie de la croissance économique, sous l'effet de multiples chocs exogènes qui se chevauchent : l'inflation persistante, la faiblesse de la demande mondiale, les tensions géopolitiques et l'impact du changement climatique. La fraude et l'évasion fiscales, ainsi que les flux financiers illicites, sont des facteurs critiques qui drainent d'importantes ressources hors du continent.

Face à cette problématique, il urge pour les États africains, avec les institutions régionales et sous régionales de mettre en œuvre des mesures idoines. Pour l'essentiel, ces mesures visent à

réformer l'architecture financière mondiale, mobiliser des ressources internes et améliorer la gestion de la dette.

2. Politiques et initiatives des Institutions régionales et sous-régionales

2.1. L'Union Africaine (UA)

Au niveau de l'UA, les stratégies se concentrent essentiellement sur le renforcement de la souveraineté budgétaire et la réforme des systèmes de crédit mondiaux. Ainsi, la première Conférence de l'Union Africaine sur la Dette tenue en mai 2025 à Lomé a eu pour objectif d'exiger des réformes profondes du système international et de s'engager en faveur d'une gestion plus vertueuse de la dette.

La Conférence a émis les propositions suivantes :

- la mise en place d'un Mécanisme virtuel de suivi de la dette intérieure et extérieure ;
- l'accélération de la création de l'Agence africaine de notation du crédit (AARC) pour offrir une évaluation de crédit plus adaptée aux réalités africaines ;
- le renforcement du contrôle législatif des emprunts publics et l'amélioration de la transparence afin d'assurer des pratiques d'endettement responsables et conformes dans les États ;
- l'alignement des financements sur les objectifs de développement nationaux ;
- l'augmentation du financement concessionnel, notamment par la réorientation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI vers les Banques Multilatérales de Développement (BMD) ;
- la mise en œuvre effective de la décision de Kigali pour l'autofinancement de l'Union¹⁵ ;

¹⁴ CEA, 2025

¹⁵ Taxe 0,2% sur les importations éligibles en Afrique.

- la promotion d'une utilisation plus large des financements mixtes (*blended finance*) et des obligations vertes pour attirer l'investissement privé vers les projets durables et climatiques.

2.2. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO met en œuvre des instruments et politiques pour stimuler l'intégration et le financement du développement au niveau sous-régional.

- **Instrument de financement** : la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) est un acteur clé, en finançant des projets majeurs dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'industrie et du développement social, dans le but de catalyser la croissance du secteur privé et de renforcer les infrastructures.
- **Financement des infrastructures régionales** : la CEDEAO a mis en place un Fonds régional financé par un prélèvement sur des ressources d'exportation clés, visant à financer le développement des infrastructures régionales dans les secteurs des transports et de l'énergie (jusqu'à 300 millions de dollars par an).
- **Politiques sectorielles** : la CEDEAO développe des cadres politiques, comme la politique environnementale ou l'ECOWAP (politique agricole régionale), pour attirer des financements ciblés (fonds mondiaux pour la transition écologique) et soutenir des secteurs vitaux pour la sécurité alimentaire et le développement durable.
- **Intégration monétaire** : l'objectif d'une union monétaire élargie est perçu comme un levier pour minimiser les coûts de transaction, stabiliser les politiques économiques et réduire les risques de financement monétaire des déficits budgétaires, bien que sa mise en œuvre présente des défis.



Les bienfaits de l'eau : l'hydratation, votre meilleur allié en ces temps de chaleur



Représentant 60 à 70% du corps humain¹⁶, l'eau est un élément vital qui joue de nombreuses fonctions physiologiques pour l'organisme. Elle est essentielle à la régulation de la température corporelle par la production de sueur qui refroidit le corps en s'évaporant. En période de chaleur, l'hydratation régulière compense ainsi les pertes hydriques liées à la transpiration, prévient les coups de chaleur et l'épuisement. Boire régulièrement de l'eau potable durant la journée permet au corps de bien fonctionner¹⁷.

Participant au fonctionnement des reins, l'eau facilite l'élimination des déchets et toxines via l'urine, accélère le renouvellement cellulaire tout en favorisant une meilleure circulation sanguine. La consommation régulière d'eau permet la lubrification des articulations et la mobilité après un effort physique (contre les crampes musculaires) et chez les personnes âgées. Elle favorise également la bonne humeur et la régulation de la température corporelle après une bonne douche.

Boire suffisamment d'eau permet notamment de transporter les nutriments vers les cellules et d'éliminer les déchets. L'eau facilite la digestion : boire un verre d'eau 30 minutes avant chaque repas prépare l'estomac à mieux assimiler la nourriture.

L'eau est un atout incontournable pour une peau éclatante et en bonne santé. Elle hydrate les cellules cutanées, rendant la peau plus souple et réduisant l'apparence des rides. L'eau aide également à éliminer les toxines, évitant ainsi le teint terne et les imperfections. De plus, une peau bien hydratée régule mieux la production de sébum, limitant ainsi les risques d'acné.



¹⁶ [Les bienfaits de l'hydratation pour votre santé | Alptis](#)

¹⁷

<https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/DossierComplexe.aspx?doc=10-bienfaits-eau-sante>

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration